



Ecole et marketing alimentaire

Les « repas-céréales » sont en général mal équilibrés, proposant un excès en sucre particulièrement attractif pour les enfants. Associer ce type de produit à une « démarche santé » dans les écoles, n'est-ce pas une conception inquiétante de l'information ?

Après Danone et son programme 'Bon appétit la santé'¹, Kellogg's se lance à son tour dans l'éducation nutritionnelle. Sans arrière-pensées ?

● « Miam, la forme ! »

Kellogg's et l'agence K'X lancent un projet éducatif unique pour les enfants des écoles primaires de Belgique : « Miam, la forme ! » ou comment apprendre, par le jeu, à s'alimenter sainement et à bouger plus...

Une alimentation équilibrée et une activité physique suffisante sont les piliers d'une bonne santé. Parallèlement au cadre familial, l'école est l'environnement d'apprentissage idéal où les enfants peuvent assimiler ces principes.

C'est la raison pour laquelle des enseignants d'écoles primaires, des pédagogues et des nutritionnistes de Kellogg's ont élaboré ensemble le jeu « Miam, la forme ! », qui a pour but de sensibiliser les enfants de six à douze ans sur l'importance d'une alimentation équilibrée et de l'activité physique qui doit obligatoirement l'accompagner.

Le jeu de société éducatif « Miam, la forme ! » est spécialement conçu pour les enseignants et les élèves du primaire. Les questions et exercices que comporte ce jeu permettent aux enfants d'aborder les principes d'une alimentation saine, des habitudes alimentaires et de l'activité physique. Les parents participent également : pour préparer la partie de jeu jouée par leurs enfants en classe, ils complètent avec eux un questionnaire relatif aux habitudes alimentaires de la famille lors du petit déjeuner. Une fois la partie terminée, les enfants ramènent à la maison les astuces « Miam, la forme ! », qui attirent également l'attention de la famille sur les bons réflexes en matière d'alimentation et d'activité physique.

Les questions et exercices sont adaptés au niveau de connaissance des enfants, l'alimentation étant abordée au travers des disciplines de base enseignées dans le primaire telles que le calcul, les activités d'éveil, la formation musicale et le français. Les enfants doivent répondre à des questions de connaissance et de réflexion et effectuent également des exercices physiques.

● Kellogg's et l'éducation alimentaire

En créant l'entreprise Kellogg's en 1906, le Dr WK Kellogg avait déjà comme vision non seulement d'apporter des produits bons et sains mais également de contribuer à une meilleure éducation nutritionnelle.

Cette vocation ne s'est pas démentie durant près d'un siècle. En Belgique par exemple, de 1991 à 1997, Kellogg's a organisé la Journée nationale du petit déjeuner en collaboration avec le ministère de la Santé publique.

C'est dans cette même philosophie que Kellogg's a décidé de s'associer pleinement à ce nouveau projet éducatif, qui permet aux enfants d'augmenter leurs connaissances en matière nutritionnelle de façon ludique. Et ce, à l'heure où la nutrition est devenue une des préoccupations majeures de chacun.

● Réaction

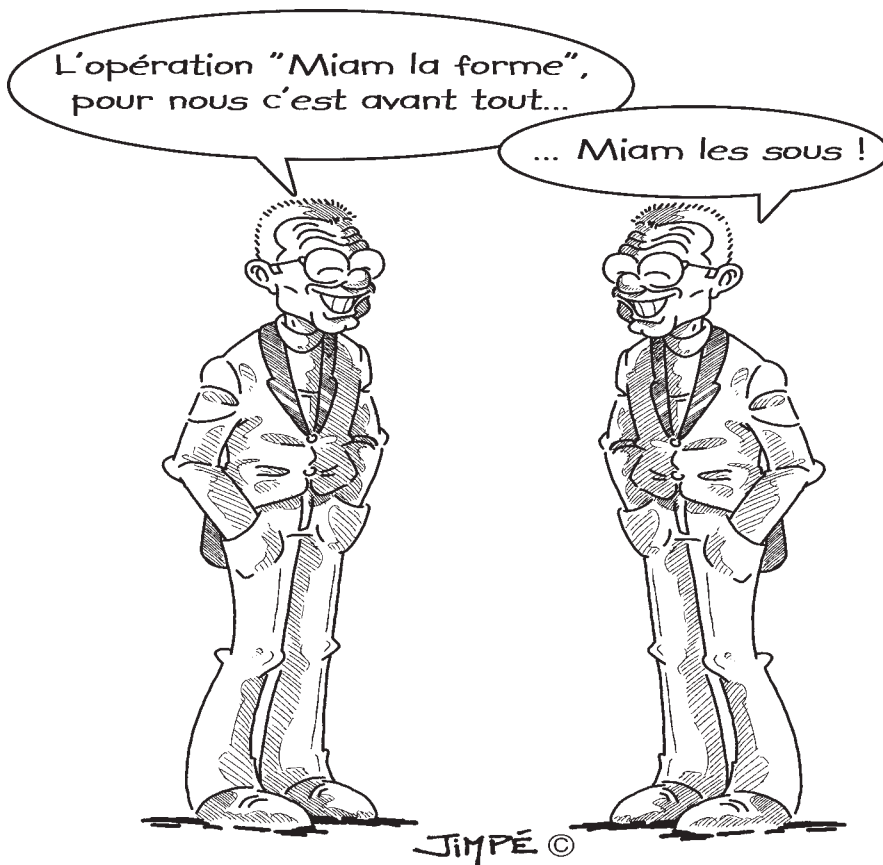
Le Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs, CRIOC, la

Christian De Bock, licenciée en communication sociale, rédacteur en chef du mensuel Education Santé, responsable du service Infor Santé aux Mutualités chrétiennes et président de la Commission d'avis du Conseil supérieur de promotion de la santé de la Communauté française

Article paru dans Education Santé, n° 198, février 2005.

(1) Voir De Bock C., « L'action éducative 'Bon appétit la santé !' dans les écoles maternelles », Education Santé n° 187, février 2004.

Mots clefs : éducation santé, information, alimentation.



Ligue des familles, les Mutualités socialistes et les Femmes prévoyantes socialistes ont réagi à cette initiative, stigmatisant la présence de plus en plus envahissante du 'commerce' à l'école.

Les sociétés commerciales financent des recherches permettant de perfectionner leurs produits. Comment dès lors ne pas être tenté – sous couvert d'une « bonne » information – de les utiliser en « publi-rédactionnels », « missions éducatives », « sensibilisation » de publics cibles avides de renseignements à jour ? Quelle est la visée réelle de cette démarche nouvelle ? Défendre une noble cause ? Témoigner d'un sursaut d'altruisme ? D'une éthique nouvelle ? D'un intérêt écologique ? N'est-ce pas plus simplement une manière sournoise d'envahir les lieux (censés protégés) de l'enfance ?

L'accueil positif que le corps enseignant réserve à ce genre de démarche est interpellant !

Le manque de moyens financiers et humains, l'augmentation et la lourdeur des tâches administratives, la démotivation, le laxisme... des uns ouvrent une voie royale aux autres pour cautionner une démarche commerciale

déguisée. Nous sommes en pleine confusion des rôles : qui est le vendeur ? Qui est l'enseignant ? Qui soutient l'enfant dans son éveil critique du monde dans lequel il est plongé ?

Le chapitre IX du pacte scolaire intitulé « Interdiction de pratiques déloyales » a été écrit en... 1973. Les pratiques commerciales y sont déjà mentionnées et interdites ! Et une sanction est prévue pour les établissements d'enseignement qui enfreindraient ce règlement. Mais, comme souvent, les structures devant réguler cette disposition n'ont jamais été mises en place. Les signataires de la réaction attendent des pouvoirs publics qu'ils fassent le nécessaire pour faire respecter cette interdiction, et non qu'ils « accueillent favorablement » ces projets 'éducatifs' ! ●